

SE PRÉPARER AUX EXIGENCES DE LA LOI DE VANESSA : L'EXEMPLE D'UNE COLLABORATION ARCHIVES-PHARMACIE AU CHU SAINTE-JUSTINE

Pauline Rault¹, candidate au Pharm D, Dana Necsoiu², Isabelle Desjardins², Denis Lebel^{1,3}, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q., Jean-François Bussièrès^{1,3}, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.O.P.Q

¹ Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; ² Département des archives, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; ³ Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Introduction : Dans le contexte de la loi de Vanessa, nous avons développé une collaboration entre le service des archives et l'équipe pharmacien pour codifier les effets indésirables médicamenteux (EIM).

Objectif : Valider la codification des EIM effectuée par l'équipe des archives par la mise en place d'un nouveau processus à la pharmacie.

Méthode : Étude descriptive rétrospective. L'étude porte sur 14 mois de codification de données d'hospitalisation du 1^{er} avril 2017 au 21 juillet 2018. Analyse bimensuelle par la pharmacie afin de valider les paires EIM-manifestations cliniques.

Résultats : Un total de 844 EIM a été codifié par les archives durant les 14 mois de collectes soit 1,77 EIM/jour; 13,8% des EIM (n=117/844) ont mené à un échange archives-pharmacie et 8,2 % (n=70/844) de ces EIM ont profité d'une modification de codification. 10 % des EIM codifiés (n=85/844) ont été jugés graves selon la définition de Santé Canada et seulement 14,1% (n=12/85) avaient été déclarés à l'autorité réglementaire. Le nombre d'EIM codifié/jour présence demeure limité. La mise en place du processus a permis d'associer les codes médicaments-manifestations cliniques dans le logiciel MedEcho® facilitant l'interprétation des données. Les pratiques de codification ont été revues avec l'élaboration d'un algorithme de codification et avec l'apport de précisions pour 18 codes de médicaments.

Conclusion : Cette étude met en évidence la faisabilité d'établir un arrimage entre les archives et le département de pharmacie pour la validation de la codification des EIM. Cet arrimage a permis d'identifier des EIM graves dont la déclaration sera bientôt exigée par Santé Canada.